

Par courriel

Montréal, le 3 mai 2024

**Objet : Demande d'accès concernant le 2550, chemin Bates, Montréal N/Réf :
200855601**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 janvier dernier, concernant le 2550, chemin Bates, Montréal.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T. 06-2003-05-01-72 (*)

N°. Référence : _____

Date de l'événement : 2003-05-01 Heure : _____ h _____ min N^{bre} de photos : _____
 Organisme impliqué : BIO-MEDCO SERVICE (Laboratoire) Tél. : () _____
 Adresse : 2550 chemin Bates Poste: [] _____
 Ville : Montréal Code postal: _____
 Endroit de l'événement : même Code S.P.: _____
 Ville de l'événement : Montréal N°. de ville : 66025
 Produit en cause : Acide chlorhydrique État du produit L/S/G: (L)

NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN: <u>1789</u>
	<u>8</u>	CAS:

Quantité Approx.: () Imp.: _____
 Précise: () Dév.: _____
 Sans Dév.: () Réc.: _____

Aspects humains

Sans Objet: _____
 Évacués : _____ N^{bre} : _____
 Blessés : _____ N^{bre} : _____
 Traités imm. : _____ N^{bre} : _____
 Hospitalisés: _____ N^{bre} : _____
 Décédés : _____ N^{bre} : _____

SECTEUR : Aéroportuaire () Commercial () Forestier ()
 Industriel () Minier () Mixte ()
 Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur ()
 Infrastructure Souterraine () Infrastructure de Surface () Milieu Naturel () Aucun ()

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien () Bris d'équipement () Déversement illégal () Ferroviaire () Incendie ()
 Manutention () Maritime () Réservoir () Routier () Travaux illégaux () Autres ()

Sommaire (causes de l'événement) Matériaux dangereux avec les ordures ménagères.

Signalé par: François Tellier Origine M. E.F (O/N): 0
 Organisme: SOS Appel reçu à: 20 h 37 min
 Tél.: (418) 643-5678 [] Date: 2003-05-01 Fin de la conversation: 20 h 40 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie: Oui ou Non ()
 Urgence-Environnement: _____ Rendu sur les lieux à: _____ h _____ min
 Organisme impliqué: _____ Quitte les lieux à: _____ h _____ min
 Responsables municipaux: _____ Temps total: 30 min
 N^{bre} de sorties: _____
 Autres: _____ Catégorie: (1) (2) _____ (3) _____
 Demande d'exécution de travaux (O/N) N
 Émissions 115.1 (O/N) N
 Fonds d'urgence (O/N) N Coût _____
 Pér. de traitement: Int () Ext () Comb ()

Transféré à (serv. ou code): IND Zone (M.T.M): X: _____ Y: _____

Sommaire (Interventions) : Sylvain Thibault chef d'équipe du SSIM tel [] art. 53-54 nous informe qu'un éboueur a été aspergé de matières dangereuses en ramassant des boîtes face au 2550 chemin Bates. Voir Annexe 1

Voit AR-06-2003-05-01-260

Signature: Sylvain Thibault
97-01-09

Date: 2003-05-01

Québec

COMpte RENDU D'APPEL

 Ministère
de l'Environnement
A.R. : 06-2003-05-01-0260()**ALERTE**Reçue par : SOS Heure que le service téléphonique vous a appelé : ___ h ___ minDate : 2003-05-01 Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : ___ h ___ min**MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE**Nom : Sylvain Thibault Fonction : Chef d'équipeOrganisme : Service d'urgence Adresse : _____No téléphone : _____ art. 53-54 Ville : Montréal

Message : _____

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Aérien	<input type="checkbox"/>	Bris d'équipement	<input type="checkbox"/>	Carcasse	<input type="checkbox"/>	Déversement illégal	<input type="checkbox"/>
Ferroviaire	<input type="checkbox"/>	Glissement de terrain	<input type="checkbox"/>	Incendie	<input type="checkbox"/>	Inondation embâcle	<input type="checkbox"/>
Inondation eau claire	<input type="checkbox"/>	Inondation Frasil	<input type="checkbox"/>	Manutention	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>
Pluie diluvienne	<input type="checkbox"/>	Réservoir	<input type="checkbox"/>	Routier	<input type="checkbox"/>	Tornade	<input type="checkbox"/>
Travaux illégaux	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>				

Explication : _____

Nom de la ville : Montréal No de la ville : 66025**TRAITEMENT DE L'ÉVÉNEMENT**Heure que le plaignant vous a appelé : Début : 20 h 31 min Fin : 20 h 34 min
 Explications additionnelles : Le laboratoire Bio Medex Service (2050, Bates) a jeté aux ordures des produits dangereux. L'opérateur a reçu des produits sur lui lors de la manipulation des bûtes.
TRANSFERT (O/N) Immédiat : Différé : Date : _____No de région : 06 Heure que vous avez appelé : 20 h 34 minNom de la personne : Sylvain Royant Heure du retour d'appel : 20 h 36 minTransféré à (service ou code) : URG.

Commentaires : _____

TRAITEMENT TERMINÉ A : 20 h 40 min Période de traitement : Int. : ___ Ext. : 4 Comb. : ___Signature : François Lefebvre Date : 2003-05-01
 Direction régionale de la Capitale Nationale
Urgence Environnement Québec
365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

 Téléphone : 24 hres. : 1-866-694-5454
Télécopieur : (418) 646-1214
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Annexe 1
2003.05.01

T-06-2003-05-01-12

2040

Sylvain Thibault m'informe que les boîtes portaient des étiquettes identifiées au laboratoire Bio-medco Service

L'équipe Haz-mat du 55.01 ont identifié des matières dangereuses acides chlorhydrique, alcool méthylique et autres. Ils ont récupéré les contenants et envoyé dans un éco-quartier. Le numéro d'intervention est le 17491 2003-05-01 18:48.

Sylvain Thibault demande que le MENV vérifie la gestion des matières dangereuses résiduelles chez ce laboratoire.

J'informe M. Thibault que sa demande sera transférée au service industriel le 03-05-02.

RAPPORT D'INSPECTION

Direction régionale
de Montréal

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0584201

DATE DE RÉDACTION : 2003-06-17

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2003-06-16

INSPECTEUR :

Christine Dubé

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Biomedco Services inc.
2550, chemin Bates bureau 200
Montréal (Québec) H3S 1A7

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Drasko Pekovic / Président

514-340-9772

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles suite à la découverte d'acide chlorhydrique dans les ordures ménagères.

T-06-2003-05-01-72

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0584201

DATE DE RÉDACTION : 2003-06-17

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 1^{er} mai 2003 l'équipe d'Urgence-Environnement a été informée que des matières dangereuses avaient été jetées aux ordures. Il s'agirait d'acide chlorhydrique. Ces matières étaient disposées dans des boîtes identifiées au laboratoire Biomedco Service. Je me suis donc présentée sur les lieux dans le but de vérifier la gestion des matières dangereuses à cet endroit.

Sur place je rencontre M. Drasko Pekovic le Président. Celui-ci m'indique qu'il n'est pas le responsable de ce délit. Il n'a jeté aucune matière dangereuse aux ordures. Il me dit qu'il exploite un laboratoire de microbiologie et qu'il n'utilise pas de matières dangereuses mais seulement des milieux de culture.

Il y a quelques années il exploitait un laboratoire de chimie il utilisait alors des matières dangereuses. Je constate la présence sur les lieux de quelques petits contenants d'acides divers (environ 20 litres en tout). M. Pekovic m'indique que ces matières étaient utilisées auparavant lorsqu'il exploitait un laboratoire de chimie. Il les conserve car il prévoit rouvrir son laboratoire de chimie un jour.

3. CONCLUSION

⇒ Des acides sont entreposés sur place en petite quantité (environ 20 litres en tout). Ils ne sont plus utilisés présentement mais sont conservés pour un usage futur.

⇒ Aucune matière dangereuse résiduelle n'est entreposée à cet endroit.

4. RECOMMANDATION(S)

➤ Clore le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Christine Dubé

Christine Dubé

2003/06/17

- VÉRIFIÉ PAR : André Ménard

André Ménard

2003/06/18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
